

Le Foyer Coopératif : Mode d'Emploi

* COTISATIONS :

Les Professeurs responsables du foyer se chargent de collecter les cotisations auprès des élèves, ainsi que les talons-réponses.

La cotisation pour l'année 2008/2009 est fixée à 6 €.

* DEMANDES DE SUBVENTIONS :

Tout professeur organisateur d'une sortie pédagogique ou d'une classe transplantée peut faire une demande de subvention au foyer.

Il devra pour cela, remplir le formulaire adéquat qui se trouve dans le classeur blanc (dans le casier de Colette Lenuzza).

Pour une sortie d'un jour, le foyer attribue une subvention de 4€ par élève.

Pour une sortie de plusieurs jours la subvention est de 8€ par élève.

Les subventions peuvent être multiples pendant l'année scolaire.

Le Foyer peut également attribuer une subvention « exceptionnelle » aux familles dont plusieurs enfants participent à des sorties, ou à des familles dans le besoin (se renseigner auprès de Mme Staedelin ou Mme Lenuzza).

* ACHAT DE MATERIEL PEDAGOGIQUE :

Tout achat collectif de matériel doit transiter par le Foyer. Le professeur concerné collecte l'argent des familles et le remet à la trésorière du foyer qui aura déjà payé la facture de la commande transmise par le professeur.

En aucun cas, un professeur n'est autorisé à acheter du matériel, déplacer classes, ou payer des entrées (musée, cinéma, théâtre, etc ...) directement avec l'argent des élèves.

* REMBOURSEMENT D'ACHATS : (concerne surtout les animateurs de clubs)

Il conviendra de remplir le formulaire adéquat (classeur blanc dans casier de Mme Lenuzza), d'y joindre la facture ou le ticket de caisse (sur lesquels figureront exclusivement les achats concernés par la demande de remboursement).

* AUTOFINANCEMENT :

Pour réduire le coût d'une sortie pédagogique, les professeurs peuvent mettre en place des actions autorisées par l'Education Nationale (cf. circulaire rectoriale du 09/12/2004).

Pour tout renseignement, s'adresser aux responsables du foyer.

NE PAS OUBLIER :

Un professeur n'est pas autorisé à garder chez lui de l'argent transmis par les familles. Tout argent reçu doit être remis au plus vite à la trésorière (Mme LEDAIN), pour être déposé à la banque.

Les responsables du foyer
pour l'année 2008/2009 :

Mmes STAEDELIN – LEDAIN - LENUZZA